



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27/03/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 27 mars 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°04-acquisition-foncieres-rue-des-roses

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine,
Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque,

Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine,
Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA
Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame
PIOFFET Nelly, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur
RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame LEBEAU Françoise (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique), Madame PERTHUIS Nicole (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Madame TRUILHE Aline), Madame MANSE Corinne (donne pouvoir à Madame SADRES Valérie), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	020
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	05

I - Exposés des motifs

La demande d'autorisation de signature d'un acte d'achat foncier à madame le Maire, en l'occurrence les parcelles n°351 et 352 situées rue des Roses à Boé-cités, repose sur une réflexion de réorganisation des services municipaux et du CCAS pour mieux répondre aux attentes des familles en matière de garde d'enfants.

Comme l'indique une récente étude de la CNAF, il est de plus en plus difficile, partout en France, de recruter des assistantes maternelles à domicile. Ce constat s'appuie sur des données nationales et repose sur 2 motifs qui se cumulent : le souhait des parents de privilégier les modes de garde collectifs et le manque d'intérêt pour un métier essentiellement occupé par des femmes.

La crèche familiale de Boé n'est pas épargnée par ce phénomène et rencontre de fortes difficultés de recrutement ces dernières années au point que ses capacités d'accueil s'en trouvent fortement réduites (30 enfants accueillis pour un agrément de 40). A terme et si elle ne faisait rien, la commune compromettrait gravement ses capacités à répondre aux besoins des familles en matière de garde d'enfants.

Aussi, nous avons imaginé de réduire la capacité d'accueil de la crèche familiale à 28 enfants, d'augmenter l'agrément du multi-accueil à 20 enfants et de créer une micro-crèche municipale de 12 places. Ainsi, nous porterions le nombre de places total à 60 contre 57 actuellement mais en offrant aux familles un mode d'accueil plus adapté.

Pour atteindre cet objectif à l'horizon 2024, il conviendrait de déplacer le service « action sociale », l'UNA et le PLIE pour libérer les locaux nécessaires à l'extension du multi-accueil et à la création de la micro-crèche. Le bâtiment actuel deviendrait ainsi la maison de la petite enfance.

Les services déplacés seraient repositionnés dans l'ancienne mairie annexe qui accueille actuellement le service écoles, jeunesse et loisirs. Cette solution permettrait de valoriser davantage le centre communal d'action sociale.

Enfin, le service écoles, jeunesse et loisirs se rapprocherait du principal groupe scolaire de Boé et du service jeunesse en intégrant le bâtiment visé par l'acte d'achat et situé 38 rue des Roses.

La commune a sollicité la délégation du droit de préemption à l'agglomération qui en a délibéré favorablement le 16 mars dernier.

Il s'agit d'une petite maison de 70 m² située sur un terrain de 353 m² au prix de 130 000 €.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023 dans le cadre des « réserves foncières ».

II - Considérants et références juridiques

Vu la déclaration d'aliéner (DIA) n°47031 23 A0008 déposée auprès de la mairie de Boé en date du 27 janvier 2023,

Vu la décision du bureau communautaire en date du 16 mars 2023,

Rapporteur : **Monsieur Cyriaque ORDRONNEAU**

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à LA MAJORITE

ABSTENTION(S) : Madame FORNASARI Monique mandataire de Madame LEBEAU Françoise, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame TRUILHE Aline mandataire de Monsieur PATRY Julien

CONTRE : Monsieur LAFUENTE Jean-michel mandataire de Madame PERTHUIS Nicole, Monsieur LAFUENTE Jean-michel, Madame SADRES Valérie mandataire de Madame MANSE Corinne, Monsieur GAMBART René mandataire de Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René

AUTORISER madame le Maire à signer l'acte et tous documents afférant à la vente ci-dessus décrite au prix de 130 000 €,

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Frédéric
RESSEGUIER

Mme Pascale Luguët